

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 21

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.